

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES PROGRAMMES DE
DENATIONALISATION

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

NOTE D'INFORMATION

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION

ETAT DU BENIN 6,25% 2015-2020

Table des matières

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION	3
1.2 - CARACTERISTIQUES DU TITRE ASSIMILABLE	4
1.2.3 CARACTERISTIQUES DE LA PREMIERE EMISSION OU TRANCHE.....	5
1.4–AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,25% 2015-2020 ..5	
1.4.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO.....	5
1.3.2. Exonération d'impôts :.....	5
1.3.3. Autres avantages :.....	5
1.5. Tableau d'amortissement : Obligations du Trésor Béninois 6.25% 2015-2020.....	6
2 - PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1 - Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique..	7
2.1.1 Directions techniques	7
2.1.2 Services centraux.....	7
2.1.3 Services extérieurs	7
2.2 - Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique...	8
3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE.....	9
3.1 Situation Financière.....	9
3.2 Commerce Extérieur	10
3.3 Situation monétaire.....	11
ANNEXE.....	12
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	12
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	14
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO	14

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Bénin a recours au marché régional des capitaux comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Bénin a déjà réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, et conformément aux dispositions de la Loi de Finances gestion 2015, le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre, **le 30 juillet 2015** des obligations du Trésor pour un montant de **trente (30) milliards de francs CFA**, sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres, conformément au Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013, portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission

La présente émission d'obligations du Trésor a pour objectif de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer le financement d'infrastructures sociales dans les secteurs prioritaires. Il constitue un titre d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) d'un montant de cent (100) milliards de FCFA à mobiliser en 2015 dont la première tranche porte sur un montant de trente (30) milliards de FCFA.

1.2 - CARACTERISTIQUES DU TITRE ASSIMILABLE

Désignation	: Obligations Assimilables du Trésor par Adjudication (OAT-A) 6,25% 2015-2020;
Emetteur	: Etat du Bénin à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
Volume du Titre	: 100 milliards de FCFA ;
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA ;
Maturité	: 5 ans avec 1 an de différé
Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6, 25% l'an dès la première année ;
Date de valeur des obligations	: 31 juillet 2015
Echéance finale	: 31 juillet 2020 ;
Remboursement du capital	: Amortissement annuel constant, à partir de la deuxième (2 ^{ème}) année, avec la possibilité de rachat anticipé de tout ou partie des titres par le Trésor ;
Paiement des coupons	: Annuellement, à compter de la date de jouissance ;
Forme des titres	: Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;
Placement	: La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;
Assimilation	: Le titre créé est assimilable. A cet égard, l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente. Il pourra procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, sans requérir le consentement des porteurs, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation ;

1.2.3 CARACTERISTIQUES DE LA PREMIERE EMISSION OU TRANCHE

Le Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à effectuer la quatrième émission de l'obligation du Trésor pour un montant de trente (30) milliards de FCFA. Cette première tranche présente les caractéristiques ci-après :

Montant de la tranche à émettre	: 30 milliards de FCFA ;
Date de clôture des souscriptions	: 30 juillet 2015 à 10H 30 mn TU ;
Date de valeur	: 31 juillet 2015 ;
Souscription minimum	: 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA ;
Souscription maximum	: Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 18 milliards de FCFA ;
Prix de souscription	: Prix multiples ;
Date de Dépouillement des souscriptions :	: 30 juillet 2015 à 11 h 30 mn TU ;
Lieu de souscription des investisseurs non bancaires	: Auprès des banques, des établissements financiers et des SGI de l'UEMOA ;

1.4–AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,25% 2015-2020

1.4.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor 6,25% 2015-2020 détenues par les banques et établissements financiers sont admises au refinancement de la Banque Centrale.

1.3.2. Exonération d'impôts :

Les obligations sont défiscalisées dans tous les Etats de l'UEMOA, en d'autres termes, les intérêts afférents à ces obligations sont exemptés de tous impôts et taxes.

1.3.3. Autres avantages :

- **Le rendement** : les obligations du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives ;

- **La garantie** : le remboursement des obligations du Trésor est garanti par l'Etat du Bénin ;
- **La Pondération dans les risques bancaires** : les obligations du Trésor du Bénin 6,25% 2015-2020 sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;
- **La liquidité** : les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;
- **La diversification du patrimoine** : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres. Elles sont admises en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du Code CIMA.

1.5. Tableau d'amortissement : Obligations du Trésor Béninois 6,25% 2015-2020

Période	Encours de début de période	Intérêts (FCFA)	Amortissement du capital (FCFA)	Annuité	Encours de fin de période (FCFA)
31/07/2016	100 000 000 000	6 250 000 000	-	6 250 000 000	100 000 000 000
31/07/2017	100 000 000 000	6 250 000 000	25 000 000 000	31 250 000 000	75 000 000 000
31/07/2018	75 000 000 000	4 687 500 000	25 000 000 000	29 687 500 000	50 000 000 000
31/07/2019	50 000 000 000	3 125 000 000	25 000 000 000	28 125 000 000	25 000 000 000
31/07/2020	25 000 000 000	1 562 500 000	25 000 000 000	26 562 500 000	0
TOTAL		21 875 000 000	100 000 000 000	121 875 000 000	

2 - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le Décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 et l'Arrêté n° 1188/MFE/DC/SGM/DA du 14 décembre 1998.

2.1 - Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La DGTCP est placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation.

La DGTCP comprend plusieurs directions techniques, des services centraux et extérieurs :

2.1.1 Directions techniques

- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (DAMF),
- la Direction de la Centralisation des Comptes de l'Etat (DCCE),
- la Direction de la Gestion des Ressources (DGR),
- la Direction des Etudes et de la Réglementation Comptable (DERC),
- la Recette Générale des Finances (RGF).

2.1.2 Services centraux

- l'Inspection Générale des Services (IGS),
- la Direction du Centre de Formation Professionnelle du Trésor (DCFPT).

2.1.3 Services extérieurs

- les Recettes des Finances spécialisées (celle de la Dette et celle des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux),
- les Recettes des Finances au niveau départemental ou régional,
- les Recettes-Perceptions au niveau communal.

La Direction des Affaires Monétaires et Financières (DAMF) est chargée entre autres, de la gestion de la trésorerie de l'Etat, de la recherche des financements publics, de la gestion des participations publiques et de l'émission et la négociation des effets publics.

2.2 - Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Deux fonctions principales sont assignées à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il s'agit de la fonction «Trésor» et de la fonction «Comptabilité Publique».

Au titre de la fonction «Trésor», la DGTCP est chargée de :

- gérer la trésorerie, la dette interne et le portefeuille de titres de l'Etat,
- émettre et négocier les effets publics,
- réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques,
- proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat,
- exécuter, en collaboration avec l'Institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat.

Au titre de la fonction «Comptabilité Publique», la DGTCP est chargée notamment de :

- centraliser les comptes de tous les comptables publics et d'élaborer le compte général de l'Administration Centrale,
- mettre en état d'examen, les comptes de gestion des comptables du Trésor et d'en assurer la transmission à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême,
- assurer la reddition des comptes de gestion de l'Etat.

3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE

L'économie béninoise a enregistré depuis 2011 une reprise, après deux années consécutives de ralentissement. Le taux de croissance de l'économie est passé de 3,3% en 2011 à 5,7% en 2014. Les performances économiques ont été induites notamment par la hausse de la production de coton avec comme corollaire l'amélioration des activités d'égrenage et de trituration, la bonne tenue des activités de commerce, en lien avec le dynamisme du trafic au Port de Cotonou, le regain observé dans les autres services, particulièrement les transports, les télécommunications et les banques.

Du côté de la demande, la croissance économique a été soutenue principalement par la consommation finale en particulier celle privée, les investissements aussi bien publics que privés et le commerce extérieur. La hausse de la consommation des ménages résulte de l'amélioration des revenus tirés des activités et des avantages salariaux accordés par le Gouvernement aux fonctionnaires de l'Administration publique. En ce qui concerne la consommation de l'Administration publique, elle est restée contenue en liaison avec la gestion prudente par le Gouvernement des finances publiques. Quant aux investissements, ils ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 19,2% en raison d'une part par des efforts du Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires et d'autre part de l'accroissement des investissements publics et privés notamment, dans l'exploration des champs pétrolifères.

En perspective la croissance devrait rester soutenue en 2015, il est attendu un taux de croissance de 5,5% contre 5,3% en 2014.

S'agissant de l'évolution des prix, en absence de chocs exogènes, l'inflation est globalement contenue dans la limite des 3% prescrite par les critères de convergence de l'UEMOA. Le taux d'inflation est ressorti 1,7% en 2014. Ce faible niveau d'inflation résulte principalement de la disponibilité des produits alimentaires, notamment les vivriers.

3.1 Situation Financière

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées par une hausse des recettes et des dépenses sur la période 2011-2014.

L'amélioration des recettes publiques est imputable à la bonne performance enregistrée dans la mobilisation des recettes aussi bien fiscales que non fiscales, en raison principalement des mesures de modernisation des régies financières. Les recettes publiques sont ressorties en 201 à 18,6% du PIB contre 17,6% du PIB en 2011. En ce qui concerne les dépenses, elles se sont affichées à 21,8% du PIB contre 21,9% du PIB en 2011. Le déficit budgétaire est resté maîtrisé et est ressorti à 3,8% du PIB en 2013 contre 4,3% du PIB en 2011.

3.2 Commerce Extérieur

Le commerce extérieur a été marqué par une hausse des exportations et des importations de biens et services, particulièrement en 2012 et 2014. Les exportations de biens représentent en moyenne 17,3% du PIB et leur hausse est tirée par l'amélioration de la production du coton fibre et la bonne tenue de la demande extérieure de certains produits, notamment le karité, le bois et les noix de cajou. Les importations de biens représentent en moyenne 27% du PIB et sont majoritairement constituées des produits alimentaires et des biens d'équipements. Sur la période 2011-2014, les importations ont fortement augmenté consécutivement à l'exploration pétrolière qui a nécessité des importations de plates-formes. Par ailleurs, la hausse des importations de biens s'explique aussi par l'amélioration de la consommation des ménages et de la demande nigériane des produits alimentaires, en particulier le riz, les huiles alimentaires, les viandes et les abats.

En lien avec l'évolution des exportations et des importations de biens, la balance commerciale est ressortie déficitaire sur toute la période, passant de 7,5% du PIB en 2011 à 15,8% du PIB en 2013. Il en est de même de la balance courante qui est demeuré déficitaire et ce malgré l'augmentation constante des transferts courants vers le Bénin, en particulier les transferts de fonds des migrants. Le déficit courant représente 4,4% du PIB en 2014 contre 7,1% en 2011. Quant au solde global de la balance des paiements, il a bénéficié de l'afflux important des Investissements Directs Etrangers (IDE) liés entre autres à l'exploration pétrolifère et dans une moindre mesure à l'amélioration du niveau des aides publiques au développement ainsi qu'aux investissements privés. En somme, le solde global ressort excédentaire et représente 4,2% du PIB en 2014 et 1,8% en 2012 contre un déficit de 0,3% du PIB en 2011.

3.3 Situation monétaire

La situation monétaire a été marquée par une expansion de la masse monétaire, une progression du crédit intérieur et un accroissement des avoirs extérieurs nets entre 2011 et 2014.

La masse monétaire s'est accrue en s'établissant à 1865,9 milliards FCFA en 2014 contre 1469,48 milliards FCFA en 2011. Les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) se sont consolidés avec une hausse de 186,2 milliards entre 2013 et 2014, conséquence du solde global excédentaire de la balance des paiements. Le crédit intérieur a enregistré une augmentation de 61,7 milliards en raison d'une hausse du crédit intérieur et d'une consolidation de la Position Nette du Gouvernement.

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des

soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts: Mme Nasrine CHOBLI

M. Babacar TOURE

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 08 14

E-mail: adjudications@umoa-titres.org

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE BENIN

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82 Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: [http:// www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82 Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser

BP : 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau

BP : 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

Telex: 289 BCGBI

Téléfax : (245) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP: n° 206

Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06

Telex: 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

BP : 487

Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : 3159

Tel : (221) 33 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

NIGER

Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau

BP 487-Niamey-Niger

Fax: (227) 20-73-47-43

Tel: (227) 20-72-24-91-92